

2. La base étude

2.9. Les données sociales et fiscales

La table FISC_INDIVIDU : EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa.....	2
Modalités de la table fiscale individuelle: EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa.....	5
La table FISC_LOGEMENT : EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa.....	10
Modalités de la table fiscale logement: EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa.....	13
La table FISC_REVENU : EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa.....	16
Modalités de la table fiscale revenus: EDP_BEEnnnn_FISC_REVENU_aaaa.....	23
La table FISC_REVDET : EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa.....	30
Modalités de la table fiscale revenus détaillés:.....	32
EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa.....	32
Annexes.....	34

La table FISC_INDIVIDU : EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

nnnn = millésime de la base étude

aaaa = millésime fiscal

Unité observée : individus fiscaux des logements et des déclarations fiscales où un individu "EDP" a été identifié l'année considérée.

Source : Fichier démographique des logements et des individus (*Fidéli, ex-RSL*), *fichier individu*

Contenu :

La table FISC_INDIVIDU_aaaa fournit les informations fiscales des individus des logements où un individu EDP est connu soit au titre de l'impôt sur le revenu, soit au titre de la taxe d'habitation principale (THP). La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. La localisation est celle déclarée au 1^{er} janvier de l'année de la déclaration fiscale. Hormis les variables date et lieu de naissance et type d'individu fiscal, les variables disponibles sont celles du foyer fiscal auquel est rattaché l'individu. Les individus appartenant à un même foyer fiscal partagent de ce fait le même identifiant de foyer fiscal (ID_FISC_FOY_DIFF + ORDREFIP). La variable TYPE_FISC identifie de manière unique les individus au sein d'un foyer fiscal. Un individu « EDP » peut être rattaché à plusieurs foyers fiscaux : par exemple, un étudiant peut être rattaché au foyer fiscal et au logement de ses parents au titre de l'impôt sur les revenus et dans un autre foyer fiscal et un autre logement pour la taxe d'habitation. L'utilisateur doit donc veiller à gérer ces individus EDP présents dans plusieurs déclarations fiscales une année donnée.

Le fichier individuel du répertoire statistique des logements (Fidéli, ex-RSL) est construit à partir du fichier d'imposition des personnes (FIP), rapproché du fichier des déclarations de revenus (POTE¹) afin de récupérer les informations des personnes à charge, et du fichier de la taxe d'habitation (PLFC²).

Les individus fiscaux « EDP » sont identifiés grâce aux informations nominatives dont dispose l'administration fiscale (nom, prénom, sexe, date de naissance, lieu de naissance). Pour les personnes à charge pour lesquelles n'est connue que l'année de naissance, l'identification s'opère via les informations du père ou de la mère de l'individu EDP. De ce fait, pour les personnes à charge, le taux de couverture peut varier d'une année de naissance à l'autre, et l'appariement étant indirect est de moins bonne qualité.

Le statut des individus d'un foyer fiscal approchant l'âge de 18 ans est transitoire, passant du statut de "personne à charge" au statut de "personne majeure rattachée". Cette transition nécessite un traitement spécifique afin d'assurer l'unicité des individus dans chaque foyer fiscal. À partir de AN_FISC=2017, les individus personnes à charge de 15 ans ou plus intègrent le fichier FIP (identification nominative). Cela peut entraîner des ruptures de série.

Lorsqu'un individu est rattaché à un logement ordinaire, les informations de son logement sont disponibles dans la table FISC_LOGEMENT et les revenus du ménage fiscal auquel il appartient sont disponibles dans la table FISC_REVENU. Dans les deux cas, l'identifiant à utiliser est ID_FISC_LOG_DIFF.

Lorsqu'un individu réside dans une communauté, les informations sur le type de communauté sont issues du répertoire des communautés. **Remarques :**

1) Le quadruplet (AN_FISC, ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC) constitue une clé unique pour chaque individu fiscal.

2) À partir de AN_FISC=2017, la variable TYPE_FISC est sur deux positions (1 devient 01, 2 devient 02, ..., A reste A, ...)

3) Nouveauté 2021 : les fichiers Fip comportent les enfants de moins de 15 ans, ce qui n'était pas le cas avant. Cela se traduit par un gain de qualité, notamment une nette hausse du taux de remplissage des variables jours, mois de naissance, sexe et situation matrimoniale. Cela a changé le mode de repérage des personnes à charge, et donc le calcul de la variable poids_fideli dans fisc_individu_2021.

Pour une documentation des variables voir les déclarations fiscales types ci-jointes.

¹ Permanent des occurrences de traitement des émissions

² Permanent local foncier commun



Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
ID_DIFF	Identifiant de l'individu EDP	10	Char	
ID_FISC_FOY_DIFF	Identifiant de diffusion du foyer fiscal	10	Char	
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées à l'individu				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
ORDREFIP	Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes	1	Char	Page 5
TYPE_FISC	Type d'individu fiscal	1	Char	page 5
SEXE	Sexe	1	Char	Page 5
JNAIS	Jour de naissance	2	Char	Page 5
MNAIS	Mois de naissance	2	Char	Page 5
ANAIS	Année de naissance	4	Char	Page 5
CODNAIS	Code du département et commune de naissance	6	Char	
CIDECI	Situation conjugale	1	Char	Page 5
ZOXYZD	Code du dernier événement	1	Char	Page 6
DACOED	Date du dernier événement	8	Char	Page 6
T_CHARGE	Type de personne à charge	1	Char	Page 6
CNCOIPV	Code étudiant - frontalier -vous	1	Char	Page 6
CSDEP	Code départemental de l'adresse fiscale de taxation (AFT)	2	Char	Page 6
CNE1	Code commune de l'adresse fiscale de taxation (AFT)	3	Char	Page 6
COM_NSCAT	Nombre de sous catégories différentes de communautés à l'adresse	2	Num	
COM_SCAT1	Première sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse	2	Char	Page 6
COM_SCAT2	2ème sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse	2	Char	Page 7
I_FISC_DECES	Indicatrice de décès de l'individu selon Fidéli	1	Num	Page 8
I_FISC_LOGEMENT	Indicatrice de présence de données sur le logement de l'individu	1	Num	Page 8
I_FISC_REVENU	Indicatrice de présence de données sur les revenus du ménage de l'individu	1	Num	Page 8
I_FISC_REVDET	Indicatrice de présence de données sur les revenus détaillés individuels	1	Num	Page 8
TYPE_DECL	Provenance de la déclaration fiscale	1	Char	Page 8
TYPE_PRES	Choix de l'identification pour les EDP multi-identifiés une année donnée	1	Num	Page 8

Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa



Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

POIDS_FIDELI	Pondération pour les EDP avec TYPE_PRE = 1 calée sur les marges de Fidéli de l'année fiscale considérée	best12.	Num	Page 9
LIEN_FAMILIAL	Lien familial avec le référent fiscal (variable calculée par Fidéli)	2	Char	Page 10
NBPTR	Nombre de parts fiscales	best12.	Num	Page 10
ID_FISC_FOY_CONJ	Identifiant de diffusion du foyer fiscal du futur conjoint	10	Char	Page 10
ID_FISC_ADR_DIFF	Adresse fiscale anonymisée	10	Char	

Table FISC_INDIVIDU : EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa



Modalités de la table fiscale individuelle: EDP_BEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ORDREFIP**Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes**

Lettre de "A" à "I", ordre du traitement de l'imposition dans FIP. La variable ORDREFIP sert à identifier une occurrence fiscale (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) dans un des fichiers sources de Fideli et une déclaration d'impôt sur le revenu dans l'autre fichier source. Elle fonctionne de la façon suivante : la déclaration d'impôt sur le revenu et l'occurrence fiscale associée la plus ancienne ont un ordrefip qui vaut A, la suivante vaut B, etc. La valeur la plus haute représente la dernière déclaration d'impôt sur le revenu / occurrence fiscale, donc l'information la plus fraîche. Dans les deux fichiers sources, on peut avoir plusieurs déclarations/occurrences fiscales pour un même foyer (ID_FISC_FOY_DIFF), à des adresses différentes si le foyer a déménagé et a changé d'adresse. Dans l'EDP, toute l'information est contenue, notamment les différentes déclarations pour chaque foyer fiscal. Donc, pour identifier un foyer, le seul ID_FISC_FOY_DIFF suffit, mais si on veut faire le lien avec ID_FISC_LOG_DIFF, la clé ID_FISC_FOY_DIFF + ORDREFIP sera plus appropriée.

TYPE_FISC**Type d'individu fiscal**

1 ou 01	Déclarant
2 ou 02	Conjoint
3 ou 03, 4 ou 04, 5 ou 05, 6 ou 06, 07, ...	Personne à charge (personnes majeures rattachées principalement)
A,B,C,D,E,F,G,H,I,J,...	Personne à charge (personnes mineures principalement)

SEXE**Sexe**

1	Homme
2	Femme
blanc	Non renseigné (notamment pour TYPE_FISC = « lettre »)

JNAIS**Jour de naissance**

01 à 31	Jour de naissance
---------	-------------------

MNAIS**Mois de naissance**

01 à 12	Mois de naissance
---------	-------------------

ANAIIS**Année de naissance**

AAAA	Année de naissance
------	--------------------

CODNAIS**Code départemental et commune de naissance**

Code officiel géographique

CIDECI**Situation conjugale**

A	Personne majeure rattachée ou personne à charge
C	Célibataire
D	Divorcé(e) / séparé(e)
M	Marié
O	Pacsé
V	Veuf(ve)
blanc	non renseigné



ZOXYZD**Code du dernier événement**

J	Rupture du Pacs (cette valeur n'est présente qu'en historique)
R	Déclaration de Pacs (cette valeur n'est présente qu'en historique)
X	Mariage (uniquement mariage d'après le descriptif ; aussi le Pacs dans la pratique)
Y	Divorce ou séparation
Z	Décès du conjoint
blanc	non renseigné

DACOED**Date du dernier événement**

Se présente sous la forme JJMMAAAA

T_CHARGE**Code situation des personnes à charge**

Cette variable correspond à l'encadré C du formulaire n°2042 "déclaration de revenus".

F	Enfant à charge non marié de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année AN_FISC - 1 ou né l'année AN_FISC - 1 ou handicapé quel que soit l'âge (modalité initiale G sur le formulaire 2042)
H	Enfant à charge en résidence alternée non marié de moins de 18 ans au 1er janvier de l'année AN_FISC - 1 ou né l'année AN_FISC - 1 ou handicapé quel que soit l'âge (modalité initiale I sur le formulaire 2042)
J	Enfant à charge célibataire majeur sans enfant
N	Enfant à charge marié/pacsé ou non marié chargé de famille
R	Personne invalide vivant sous le toit du déclarant titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 %
blanc	Non renseigné

CNCOIPV**Code étudiant - frontalier - vous**

A	Diplomate
D	Employé d'ambassade
E	Etudiant rattaché IR et redevable - TH
F	Redevable - TH, imposé à l'IR par voie de matrice individuelle
G	Redevable - TH, imposé à l'IR / Convention internationale (frontalier)
R	Retraité
blanc	Non renseigné ou autres cas

CSDEP**Code départemental de l'adresse fiscale de taxation (AFT)**

01 à 97, 2A, 2B	Code départemental
B3	Foyer fiscal résidant à l'étranger

CNE1**Code commune de l'adresse fiscale de taxation (AFT)**

Si CSDEP vaut 01 à 97, 2A, 2B	Code officiel géographique
Si CSDEP vaut B3	Code du pays

COM_NSCAT**Nombre de sous-catégories différentes de communautés à l'adresse****COM_SCAT1****Première sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse**

11	Maison de retraite, hospice (hébergement pour personnes âgées)	1 : Service de moyen ou de long séjour d'un établissement public ou privé de santé, établissement social de moyen ou de long
12	Foyer Adoma (ex-Sonacotra)	



13	Autre foyer de travailleurs (hébergement pour travailleurs)	séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale ou assimilé
14	Autre	
15	Structures pour personnes nécessitant des soins médicaux	
16	Structures pour enfants handicapés	
17	Structures pour adultes handicapés	
18	Structures d'aide sociale à l'enfance et de protection judiciaire	
19	Structures pour adultes et familles avec accompagnement social et psychologique	
21	Communauté religieuse (Couvent, monastère, hébergement pour personnes exerçant des activités religieuses)	2 : communauté religieuse
31	Gendarmerie (Gendarmerie comprenant l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire).	3 : Caserne, quartier, base ou camp militaire ou assimilé
32	Autre (Caserne et camp militaire comprenant de l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire)	
41	Cité universitaire (Résidence universitaire composée en partie ou en totalité de chambres)	4 : Etablissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
42	Autre (établissements hébergeant des élèves (lycées, collèges) structure d'hébergement dispensant un enseignement (institut médico éducatif IME, institut médico pédagogique IMP)	
51	Etablissement pénitentiaire (prison, centre de semi-liberté)	5 : Etablissement pénitentiaire
61	Etablissement social de court séjour	6 : Etablissement social de court séjour
71	Autre catégorie de communauté	7 : Autre catégorie de communauté (Structure collective avec hébergement, non classable dans les autres catégories (centre de rétention administrative))
blanc	Non concerné	

Source : répertoire des communautés

COM_SCAT2**2ème sous catégorie de communauté la plus importante à l'adresse**

00	Pas de deuxième sous catégorie de communauté	
11	Maison de retraite, hospice (hébergement pour personnes âgées)	1 : Service de moyen ou de long séjour d'un établissement public ou privé de santé, établissement social de moyen ou de long séjour, maison de retraite, foyer ou résidence sociale ou assimilé
12	Foyer Adoma (ex-Sonacotra)	
13	Autre foyer de travailleurs (hébergement pour travailleurs)	
14	Autre	
15	Structures pour personnes nécessitant des soins médicaux	
16	Structures pour enfants handicapés	
17	Structures pour adultes handicapés	
18	Structures d'aide sociale à l'enfance et de protection judiciaire	
19	Structures pour adultes et familles avec accompagnement social et psychologique	



21	Communauté religieuse (Couvent, monastère, hébergement pour personnes exerçant des activités religieuses)	2 : communauté religieuse
31	Gendarmerie (Gendarmerie comprenant l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire).	3 : Caserne, quartier, base ou camp militaire ou assimilé
32	Autre (Caserne et camp militaire comprenant de l'hébergement individuel ou collectif dans l'enceinte militaire)	
41	Cité universitaire (Résidence universitaire composée en partie ou en totalité de chambres)	4 : Etablissements hébergeant des élèves ou des étudiants, y compris établissement militaire d'enseignement
42	Autre (établissements hébergeant des élèves (lycées, collèges) structure d'hébergement dispensant un enseignement (institut médico éducatif IME, institut médico pédagogique IMP)	
51	Etablissement pénitentiaire (prison, centre de semi-liberté)	5 : Etablissement pénitentiaire
61	Etablissement social de court séjour	6 : Etablissement social de court séjour
71	Autre catégorie de communauté	7 : Autre catégorie de communauté (Structure collective avec hébergement, non classable dans les autres catégories (centre de rétention administrative))
blanc	Non concerné	

Source : répertoire des communautés

I_FISC_DECES

Indicatrice de décès de l'individu selon Fidéli

0	L'individu n'est pas décédé l'année AN_FISC – 1 d'après Fidéli
1	L'individu est décédé l'année AN_FISC – 1 d'après Fidéli

L'indicatrice n'est renseignée qu'à partir du millésime 2016. Elle concerne tous les individus fiscaux (hors TYPE_FISC = « lettre » qui sont toujours à 0) et doit permettre notamment de repérer les décès des individus non EDP.

I_FISC_LOGEMENT

Indicatrice de présence de données sur le logement de l'individu

0	Absence de données sur le logement de l'individu
1	Présence de données sur le logement de l'individu

I_FISC_REVENU

Indicatrice de présence de données sur les revenus du ménage de l'individu

0	Absence de données sur les revenus du ménage de l'individu
1	Présence de données sur les revenus du ménage de l'individu

I_FISC_REVDET

Indicatrice de présence de données sur les revenus détaillés individuels

0	Absence de données sur les revenus détaillés individuels
1	Présence de données sur les revenus détaillés individuels

TYPE_DECL

Type de déclaration fiscale faite par le foyer fiscal

1	Impôt sur le revenu et taxe d'habitation principale
2	Impôt sur le revenu uniquement
3	Taxe d'habitation principale uniquement
5	La déclaration fiscale concerne un individu décédé l'année AN_FISC - 1
9	Hors champ



TYPE_PRES**Choix de l'identification pour les EDP multi-identifiés une année donnée**

0	Individu non-EDP
1	Déclaration principale retenue pour les individus EDP
2	Déclaration secondaire pour les EDP multi-identifiés
9	Hors champ (y compris non-EDP)

POIDS_FIDELI

Pondération calée sur les marges de Fidéli de l'année fiscale considérée pour les individus EDP dont TYPE_PRES = 1 sauf ceux pour qui CSDEP='B3' ou pour Mayotte en 2014 (CSDEP='97'&substr(CNE1,1,1)='6' i.e '976')



LIEN_FAMILIAL**Lien familial avec le référent fiscal (variable calculée par Fidéli)**

Imputation conventionnelle et qui ne prend en compte que les croisements les plus nombreux.

10	Référent fiscal
21	Conjoint légal
22	Conjoint de fait
31	Enfant
32	Personne de moins de 25 ans et deux foyers maxi dans le logement. Personne dans un foyer sans homonymie avec le référent fiscal, le conjoint ou les personnes à charge et écart d'âge supérieur à 15 ans (possible enfant adopté).
40	Conjoint enfant
50	Frère/Sœur
60	Parent
70	Autre avec homonymie
80	Autre sans homonymie

La variable LIEN_FAMILIAL n'est disponible qu'à partir du millésime AN_FISC 2016.

Pour une expertise approfondie de cette variable dans le cadre de l'étude des unions libres, se référer à l'annexe 3.14.

NBPTR**Nombre de parts fiscales**

100 = 1 part fiscale

ID_FISC_FOY_CONJ**Identifiant de diffusion du foyer fiscal du futur conjoint**

La variable est vide pour les individus sans futur conjoint, elle vaut "0000000000" pour les individus dont le foyer fiscal du futur conjoint n'est pas dans l'EDP et elle est renseignée lorsque le foyer fiscal du futur conjoint est présent dans l'EDP.



La table FISC_LOGEMENT : EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

nnnn = millésime de la base étude
aaaa = millésime fiscal

Unité observée : Logement de rattachement des foyers fiscaux où un individu "EDP" a été identifié l'année de la déclaration fiscale considérée.

Source : Fichier démographique des logements et des individus (Fidéli, ex-RSL), *fichier local*

Contenu :

La table FISC_LOGEMENT_aaaa regroupe l'ensemble des logements habités par un individu "EDP" connus au sens de la taxe d'habitation principale à une année donnée. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale.

Les informations sur les logements proviennent du fichier démographique des logements et des individus (Fidéli, ex-RSL) qui contient lui-même des informations sur l'ensemble des locaux retrouvés dans le fichier des propriétés bâties (FPB) et de la taxe d'habitation.

Variables présentes les années passées mais supprimées dorénavant :

- EQSUPERF : équivalence superficielle des éléments du confort (BE2016)



Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées au logement				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
DEP	Code département	3	Char	Page 14
CNE	Code commune	3	Char	page 14
SECCAD	Section cadastrale	2	Char	Page 14
DATAHEV	Année d'achèvement (synthèse FPB ³ et PLCF ⁴)	4	Char	Page 14
HLMSEM	Local appartenant à HLM ou SEM	1	Char	Page 14
DATEACTE	Date de l'acte de propriété	8	Char	page 14
DATEPERS	Année d'entrée dans le local	4	Char	Page 14
OCC	Code occupation du local (PLFC)	1	Char	Page 14
DNATLC	Nature d'occupation (PLFC)	4	Char	Page 15
NATLOC	Code nature du local (synthèse FPB et PLFC)	2	Char	Page 15
TAX	Code taxation du local	1	Char	Page 15
LOGEMENT	Indicatrice de logement suivant le filtre RP	1	Char	Page 16
NLOC4	Nombre de locaux supérieurs à 4	1	Char	
EAU	Présence d'eau	1	Char	Page 16
EGOUT	Présence du tout à l'égout	1	Char	Page 16
ELEC	Présence de l'électricité	2	Char	Page 17
GAZ	Présence du gaz	1	Char	Page 17
CHAUFF	Présence du chauffage central	1	Char	Page 17
ASCENSEUR	Présence d'ascenseur (appartement)	1	Char	Page 17
NBNIV	Nombre de niveaux	2	Num	
SURFTOT	Surface totale du local (PLFC)	8	Num	
NBPIEC	Nombre de pièces	2	Num	
NBPP	Nombre de pièces principales	2	Num	
NBSDB	Nombre de salles de bain	2	Num	
NBBAIG	Nombre de baignoires	2	Num	

³ Fichier des propriétés bâties

⁴ Permanent local foncier commun



Table FISC_LOGEMENT : EDP_BEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

NBDOUC	Nombre de douches	2	Num	
NBWC	Nombre de wc	2	Num	
NBCUIS8	Nombre de cuisines de moins de 9m2	2	Num	
NBCUIS9	Nombre de cuisines d'au moins 9 m2	2	Num	
NBCH	Nombre de chambres	2	Num	
NBSAM	Nombre de salles à manger	2	Num	
NUM_IRIS	Numéro IRIS (à partir de AN_FISC = 2015)	4	Char	
NUM_QPV	Numéro de quartier politique de la ville (à partir de AN_FISC = 2015)	8	Char	
LGT_SOCIAL	Indicatrice de logement social (à partir de AN_FISC = 2016)	1	Num	Page 17

Modalités de la table fiscale logement: EDP_BEEnnnn_FISC_LOGEMENT_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recoder au besoin.

DEP**Code département**

Code département	Code officiel géographique
------------------	----------------------------

CNE**Code commune**

Code commune COG	Code commune COG (métropole, DOM ou TOM) - arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille
------------------	---

DATAHEV**Année d'achèvement (synthèse FPB et PLFC)**

AAAA	Année
------	-------

HLMSEM**Local appartenant à HLM ou SEM**

1	État
2	Région
3	Département
4	Commune
5	HLM
6	SEM
7	Copropriété
8	Associés
9	SNCF
0	Autres personnes morales
blanc	Personnes physiques

Alimentée par la variable TYPPMO de Fidéli à partir de AN_FISC=2016

DATEACTE**Date de l'acte de propriété**

Se présente sous la forme JJMMAAAA

DATEPERS**Année d'entrée dans le local**

AAAA	Année
------	-------

OCC**Code occupation du local**

/	Libération du local
B	Locaux meublés à usage d'habitation, faisant l'objet de locations occasionnelles, permanentes ou saisonnières
D	Local démolé
G	Occupation à titre gratuit
L	Occupation par un locataire
N	Local dépendance non imposable
P	Occupation par le propriétaire
T	Local imposé à la taxe professionnelle
V	Local vacant
W	Local vide
X	Occupation par bail rural



DNATLC**Nature d'occupation (PLFC)**

A	Local occupé par un apprenti ou un salarié agricole
D	DOM = habitation principale occupée par le propriétaire
L	Location autre que le propriétaire ou l'usufruitier
P	Occupé par le propriétaire ou l'usufruitier
T	Location, non affecté à l'habitation, soumise à TVA
V	Vacant

NATLOC**Code nature du local (synthèse FPB et PLFC)**

AP	Appartement
AT	Antenne téléphone
AU	Autoroute
BC	Bûcher
BD	Buanderie
BX	Box
CA	Commerce sans boutique
CB	Local divers
CD	Chambre de domestique
CH	Chantier
CL	Cellier
CM	Commerce avec boutique
CV	Cave
DC	Dépendance commune / Lieux communs
DE	Dépendance bâtie isolée
EC	dépendance commerciale
GA	Garage
GC	Grenier / Cave
GP	Garage / Parking
GR	Grenier
JH	Jardin d'hiver
LC	Local commun
MA	Maison
ME	Maison exceptionnelle
MP	Maison partagée par une limite territoriale
PA	Élément de pur agrément
PI	Pièce indépendante
PK	Parking
PS	Piscine
RS	Remise
SM	Sol de maison
SR	Serre
TR	Terrasse
TT	Toiture-terrasse
UE	Transformateur électrique
UG	Appareil à gaz
UN	Usine nucléaire
US/U	Établissement industriel

TAX**Code taxation du local**

P	Au moins un foyer est taxé à titre principal
E	Aucun foyer n'est taxé à titre principal et au moins un foyer est taxé à titre principal sans abattement, avec dégrèvement
S	Aucun foyer n'est taxé à titre principal que ce soit avec ou sans abattement et au moins un foyer est taxé à titre secondaire
blanc	Non renseignée



Correspond à la variable TAX_LOGEMENT de Fidéli

LOGEMENT**Indicatrice de logement suivant le filtre RP**

0	Le local n'est pas un logement au sens du recensement de la population
1	Le local est un logement au sens du recensement de la population

EAU**Présence d'eau**

N	Non
O	Oui
blanc	

EGOUT**Présence du tout à l'égout**

N	Non
O	Oui
blanc	

ELEC**Présence de l'électricité**

N	Non
O	Oui
blanc	

GAZ**Présence du gaz**

N	Non
O	Oui
blanc	

CHAUFF**Présence du chauffage central**

N	Non
O	Oui
blanc	

ASCENSEUR**Présence d'ascenseur (appartement)**

N	Non
O	Oui
blanc	

LGT_SOCIAL**Indicatrice de logement social**

0	Logement ne faisant pas partie du parc social
1	Logement du parc social
blanc	Le logement n'est pas présent l'année étudiée

Cette variable permet de caractériser les occupants des logements sociaux. Elle ne distingue pas les HLM des SEM et les logements conventionnés des non conventionnés

La table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

nnnn = millésime de la base étude

aaaa = millésime fiscal

Unité observée : ménage fiscal où un individu "EDP" a été identifié l'année de la déclaration fiscale considérée.

Source : *fichier localisé social et fiscal (filosofi).*

Contenu :

La table FISC_REVENU_aaaa donne, pour chaque logement où un individu « EDP » a été identifié, les informations issues du fichier localisé social et fiscal (Filosofi) pour le ménage fiscal rattaché à ce logement. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. Un ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement (hors logement collectif). Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n°2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH). Les ménages fiscaux sont repérés avec l'identifiant ID_FISC_LOG_DIFF qui permet de faire le lien avec la table FISC_INDIVIDU.

Le dispositif FiLoSoFi exploite des données fiscales issues de la DGFIP (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales en provenance de la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Le champ géographique du dispositif FiLoSoFi est la France hors Mayotte. Cependant, pour les Doms, les revenus sociaux ne sont disponibles qu'à partir de AN_FISC = 2015 et les revenus du patrimoine imputés et le revenu disponible ne sont calculés qu'à partir de AN_FISC = 2016.

Le champ couvert est celui des ménages fiscaux dit « ordinaires », c'est-à-dire ayant rempli au moins une déclaration de revenus et imposables au titre de la taxe d'habitation. Les personnes vivant dans des structures collectives (maisons de retraite, communautés religieuses, cités universitaires, prisons, etc.) ainsi que des personnes les plus en difficultés, qui vivent en logement précaire (foyers de travailleurs, etc.), ou sont sans domicile fixe ou sans-abris ne sont pas retenus dans le champ de Filosofi.

Les ménages faisant leur déclaration de revenu dans le département où se trouve leur résidence secondaire sont pris en compte.

Les indicateurs portant sur le revenu déclaré sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul. Les indicateurs portant sur le revenu disponible sont calculés sur le champ des ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

Dans FiLoSoFi, les revenus financiers non soumis à déclaration sont imputés pour les ménages de métropole (et les doms à partir de AN_FISC = 2016) selon un modèle construit à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee : une probabilité de détention et un montant de détention sont estimés en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observables du ménage (revenus, âge, situation familiale...) pour sept produits financiers (livrets exonérés, LEP, livrets jeune, CEL, PEL, assurances-vie et PEA).

Les impôts retenus pour le calcul du revenu disponible sont : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la CSG, la CRDS et le prélèvement social sur les revenus du patrimoine.

Le type de ménage est construit à partir des écarts d'âge entre individus, notamment pour reconstituer les couples qui ne sont ni mariés ni pacsés ni concubins déclarés comme tels à la taxe d'habitation.

Qualité générale des données :

1) Les données 2010 et 2011 (AN_REVENU) n'ont pas bénéficié du même degré de validation que les données ultérieures. Elles sont donc à utiliser avec précaution.

2) Pour les Doms, seules les données de La Réunion et Martinique sont de qualité comparable à celle de la métropole.



3) Les évolutions des indicateurs de revenu issus de Filosofi sont à interpréter avec précaution, particulièrement entre deux années proches. Certains changements dans la législation fiscale et sociale, ou une baisse dans la qualité des sources mobilisées, peuvent expliquer ces évolutions, et rendre ainsi leur analyse plus complexe.

En 2018, les changements à prendre en compte sont :

- la réforme du loyer de solidarité (RLS) : son impact est fort sur le niveau de vie (qui prend en compte la baisse des Aides au Logement, mais pas la réduction des loyers censée la compenser), notamment dans le bas de la distribution, avec un effet sur les indicateurs de pauvreté.
- la réforme des prélèvements sociaux avec un transfert partiel des cotisations sociales des salariés et des indépendants sur les taux de CSG (+ 1,7 %), la hausse de la CSG ne compensant pas toujours la baisse des cotisations. L'impact est significatif sur les revenus avant redistribution.
- la mise en place du Prélèvement Forfaitaire Unique qui induit une hausse des dividendes distribués en 2018 : son impact est très concentré tout en haut de la distribution, et peut engendrer des évolutions locales parfois fortes.

la réforme de la taxe d'habitation : 80 % des ménages les plus modestes ont vu leur taxe d'habitation réduite de 30 %. Son impact est plutôt visible dans le milieu de la distribution.

- la baisse de la qualité du fichier de la taxe d'habitation : la disparition progressive de la taxe d'habitation réduit la qualité du fichier de logements sur lequel s'appuie la construction des ménages fiscaux. Moins bien maintenu, sa mise en cohérence avec les autres sources fiscales s'est dégradée. Pour la première année, le nombre de foyers fiscaux associés aux ménages ordinaires de Filosofi a diminué (- 0,3 % après + 0,5 % en 2017), et ce sont principalement des foyers fiscaux aux revenus modestes qui sont sortis du champ. Cette évolution impacte surtout la distribution des niveaux de vie avant redistribution.

Rupture de série sur les variables d'impôts et taxe d'habitation :

1) Pour les déclarations fiscales (AN_FISC) de 2014 et avant (correspondant à AN_REVENU de 2010 à 2013), l'impôt sur le revenu et la TH fournis par les variables ZIMPOM et ZTHABM et utilisés pour le calcul du revenu disponible (REVDSPM) sont ceux payés l'année de la déclaration (les revenus déclarés et l'impôt proviennent de la même déclaration fiscale).

A partir de AN_FISC = 2015, l'impôt sur le revenu et la TH fournis par les variables ZIMPOM et ZTHABM sont ceux payés l'année de perception des revenus (variable AN_REVENU). Ils proviennent des déclarations de l'année AN_FISC – 1 lorsque l'appariement a réussi et sont imputés sinon. Le revenu disponible fournit alors effectivement les revenus perçus l'année AN_REVENU et les impôts payés cette même année.

Les utilisateurs souhaitant néanmoins disposer des impôts correspondant à la déclaration peuvent les trouver dans les variables suffixées par « _DECL » (Ex : ZIMPOM_DECL)

Cette rupture de série concerne aussi la prime pour l'emploi M_PPEM (pas de variable _DECL) et les avoirs fiscaux et crédits d'impôts du ménage ZAVFM.



2) Pour les déclarations fiscales (AN_FISC) de 2014 et avant (correspondant à AN_REVENU de 2010 à 2013), l'impôt sur le revenu utilisé pour le calcul prend en compte les plus-values. A partir de AN_FISC = 2015, l'impôt sur le revenu utilisé pour le calcul ne prend pas en compte les plus-values. Les utilisateurs souhaitant disposer de l'ancien mode de calcul peuvent le trouver dans les variables suffixées « _ANC » (ex : ZIMPOM_ANC)

Pour une documentation précise du champ et des modalités des variables voir la documentation du fichier localisé social et fiscal :

https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/fichier/Source_methodes_Filosofi_2018.pdf

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
ID_FISC_LOG_DIFF	Identifiant de diffusion du logement	10	Char	
Variables liées au logement				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
AN_REVENU	Année de perception des revenus	4	Num	
REG	Région de résidence	2	Char	page 25
DEP	Département de résidence	3	Char	Page 25
DEPCOM	Département-commune de résidence	5	Char	Page 25
TU10	Tranche d'unité urbaine 2010 (9 postes)	1	Char	Page 25
NBFOYM	Nombre de foyer fiscaux du ménage	best12.	Num	
NBPAC	Nombre de personnes à charge du ménage	best12.	Num	
NBPERSM	Nombre de personnes du ménage	6.2	Num	
INF14M	Nombre de personnes de moins de 14 ans	6.2	Num	
SUP14M	Nombre de personnes de 14 ans ou plus	6.2	Num	
NBERAM	Nombre d'enfants en résidence alternée	6.2	Num	
NB_UC	Nombre d'unités de consommation du ménage	6.2	Num	Page 25
AGERF	Age du référent fiscal du ménage	8	Num	
SEXERF	Sexe du référent fiscal du ménage	1	Char	Page 25
OCCTYP	Statut d'occupation	1	Char	Page 25
TYPMEN9	Type de ménage (9 modalités)	2	Char	Page 25
I_CHAMPM ¹	Appartenance au champ de diffusion Filosofi	1	Char	Page 26
I_PAUVRE50M* ¹	Ménage pauvre au seuil 50 %	1	Char	Page 26
I_PAUVRE60M* ¹	Ménage pauvre au seuil 60 %	1	Char	Page 26
NB_ALLOC_CNAF*	Nombre d'allocataires Cnaf au sein du ménage	best12.	Num	
NB_ALLOC_CNAV*	Nombre d'allocataires Cnav au sein du ménage (minimum vieillesse uniquement)	best12.	Num	
NB_ALLOC_MSAF*	Nombre d'allocataires MSA famille au sein du ménage	best12.	Num	
NB_ALLOC_MSAV*	Nombre d'allocataires MSA vieillesse au sein du ménage (minimum vieillesse uniquement)	best12.	Num	
NIVVIEM* ¹	Niveau de vie du ménage	best12.	Num	page 26

¹Variable manquante pour les DOM pour les années fiscales AN_FISC de 2011 à 2014

¹Variable manquante pour les DOM pour l'année fiscale AN_FISC = 2015 (AN_REV = 2014)



Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

CENTILE* ¹	Centile de niveau de vie du ménage	3	Num	page 26
REVDISP*	Revenu disponible monétaire du ménage	best12.	Num	page 27
REVERM* ¹	Revenu perçu calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 27
REVINIM* ¹	Revenu initial calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 27
REVDECM* ¹	Revenu déclaré calculé après imputation des revenus financiers	best12.	Num	page 27
ZTSAM	Traitements et salaires du ménage	best12.	Num	page 27
ZSALM	Salaire au sens strict du ménage	best12.	Num	page 27
ZCHOM	Allocation de chômage et de préretraite du ménage	best12.	Num	page 27
ZPERM	Retraites, pensions et rentes du ménage	best12.	Num	page 27
ZRETM	Retraites et pensions du ménage	best12.	Num	page 27
ZRSTM	Retraites au sens strict du ménage	best12.	Num	page 27
ZALRM	Pensions alimentaires reçues du ménage	best12.	Num	page 27
ZRTOM	Rentes viagères à titre onéreux du ménage	best12.	Num	Page 27
ZRAGM	Revenus agricoles du ménage	best12.	Num	page 27
ZRICM	Revenus industriels et commerciaux du ménage	best12.	Num	page 28
ZRNCM	Revenus non commerciaux du ménage	best12.	Num	page 28
ZFONM*	Revenus fonciers nets du ménage	best12.	Num	page 28
ZVAMM0*	Revenu déclaré des valeurs mobilières	best12.	Num	page 28
ZVAMM* ¹	Revenu des valeurs mobilières après imputation	best12.	Num	page 28
ZVALM0*	Revenu déclaré de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire	best12.	Num	page 28
ZVALM* ¹	Revenu de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire après imputation	best12.	Num	page 28
ZRACM*	Revenus accessoires du ménage (non professionnel)	best12.	Num	page 28
ZETRM	Revenus de l'étranger du ménage	best12.	Num	Page 28
ZALVM	Pensions alimentaires versées du ménage	best12.	Num	page 29
PSOCM*	Prestations sociales (total)	best12.	Num	page 29
PFAMM*	Total des prestations familiales	best12.	Num	page 29
M_PNAM*	Prime à la naissance ou adoption du ménage	best12.	Num	
M_PAJEM*	Allocation de base PAJE du ménage	best12.	Num	
M_CLCAM*	Complément libre choix d'activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	
M_COLCAM*	Complément optionnel libre choix d'activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	
M_AFM*	Allocations familiales du ménage	best12.	Num	
M_CFM*	Complément familial du ménage	best12.	Num	
M_ARSM*	Allocation de rentrée scolaire du ménage	best12.	Num	
M_AEEHM*	Allocation d'éducation enfant handicapé du ménage	best12.	Num	
M_ASFM*	Allocation de soutien familial du ménage	best12.	Num	
MINIM*	Minima sociaux	best12.	Num	page 29
M_MINVM*	Minimum vieillesse du ménage	best12.	Num	
M_RSAM*	RSA total du ménage	best12.	Num	page 29

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa



Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

M_RSA_ACTM*	RSA activité du ménage (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016)))	best12.	Num	Page 29
M_RSA_SOCM*	RSA socle du ménage	best12.	Num	
M_RSA_PFAM*	Allocation exceptionnelle RSA du ménage	best12.	Num	
M_AAH_CAAHM*	Allocation adulte handicapé du ménage et Complément AAH	best12.	Num	
LOGTM*	Prestations logement du ménage	best12.	Num	page 29
M_ALFM*	Allocation logement familiale	best12.	Num	
M_APLM*	Aide personnalisée au logement	best12.	Num	
M_ALSM*	Allocation logement sociale (non étudiant) (incluant M_ALSETM à partir de AN_FISC = 2019 (AN_REVENU = 2018))	best12.	Num	
M_ALSETM*	Allocation logement sociale (étudiant)a (incluse dans M_ALSM à partir de AN_FISC= 2019 (AN_REVENU = 2018))	best12.	Num	
M_PPEM*	PPE du ménage calculée en N sur les revenus N-1 (avant déduction du RSA-Activité). Variable uniquement renseignée pour les revenus de 2013 et avant.	best12.	Num	page 30
ZIMPOM	Impôt sur le revenu du ménage (sans plus-values)	best12.	Num	page 30
ZIMPOM_ANC	Impôt sur le revenu du ménage (avec plus-values)	best12.	Num	
ZIMPOM_ANC_DECL	Impôt sur le revenu du ménage (avec plus-values). Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
ZIMPOM_DECL	Impôt sur le revenu du ménage (sans plus-values). Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
ZIMPVALM*	Prélèvement libératoire sur valeurs Mobilières du ménage	best12.	Num	page 31
ZTHABM	Taxe d'habitation du ménage	best12.	Num	
ZTHABM_DECL	Taxe d'habitation du ménage issue de la déclaration. Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	
CSGIM	CSG non déductible du ménage	best12.	Num	page 31
CSGISALM	CSG non déductible sur salaires du ménage	best12.	Num	
CRDSM	CRDS du ménage	best12.	Num	
CRDSSALM	CRDS sur salaires du ménage	best12.	Num	
CSGPATM	CSG-CRDS sur revenus du patrimoine non soumis au prélèvement libératoire	best12.	Num	
CSGVALM	CSG-CRDS-prelevements sociaux sur ZVALM	best12.	Num	
CSGIMPM ¹	CSG-CRDS-prelevements sociaux sur produits financiers imputés	best12.	Num	
CSGDM	CSG déductible du ménage	best12.	Num	
CSGDSALM	CSG déductible sur salaires du ménage	best12.	Num	
PRODUITFIN* ¹	Revenu des produits financiers imputés	best12.	Num	page 26
ZPPEM*	PPE du ménage calculée en N+1 sur les revenus N (plus alimentée à partir de AN_FISC=2017 (AN_REVENU=2016))	best12.	Num	page 31
ZQUOM	Revenus au quotient du ménage	best12.	Num	page 31
ZDIVM*	Plus-values et gains divers du ménage	best12.	Num	page 31
ZGLOM*	Gains de levée d'options du ménage	best12.	Num	page 31
ZAVFM*	Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage	best12.	Num	page 31
ZAVFM_DECL	Avoirs fiscaux et crédit d'impôt du ménage . Uniquement renseigné à partir des revenus de 2014	best12.	Num	page 31

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa



Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

ZIMPFORM	Impôt sur plus-values du ménage	best12.	Num	
GARDEM	Montants des gardes d'enfants du ménage (à partir de AN_FISC = 2014)	best12.	Num	
SERVDOMM	Montants des services à domicile du ménage (à partir de AN_FISC = 2015)	best12.	Num	
ZAUTM	Autre revenu	8	Num	Page 29
M_PPAM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prime d'activité (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
M_PREPAREM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prestation Prepare (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
M_PREPARE_MM	Montant annuel perçu par le ménage pour la prestation Prepare majorée (à partir de AN_FISC = 2017)	best12.	Num	
TYPMENR	Type de ménage harmonisé (à partir de AN_FISC = 2014)	\$1	Char	page 26
ZACTM	Montant des revenus d'activité dans le revenu déclaré	8	Num	Page 29

Table FISC_REVENU : EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa



Modalités de la table fiscale revenus: EDP_BEnnnn_FISC_REVENU_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

REG**Région de résidence**

Code région	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
-------------	---

À partir de AN_FISC = 2017 nomenclature en nouvelles régions

DEP**Département de résidence**

Code département	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
------------------	---

DEPCOM**Département - commune de résidence**

Code département commune	Code officiel géographique de l'année de perception des revenus
-----------------------------	---

TU10**Tranche d'unité urbaine**

0	Rural
1	Unité urbaine de 2 000 à 4 999 habitants
2	Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
3	Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
4	Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
5	Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
6	Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
7	Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
8	Agglomération parisienne

NB_UC**Nombre d'unités de consommation du ménage**

$NB_UC = SUM(1, 0.5*(SUP14M-1), 0.3*INF14M)$

SEXERF**Sexe du référent fiscal du ménage**

1	Homme
2	Femme

OCCTYP**Statut d'occupation**

1	Propriétaire
2	Locataire social
3	Autre locataire

TYPMEN9**Type de ménage (9 modalités)**

11	Homme seul
12	Femme seule
21	Famille monoparentale avec un enfant
22	Famille monoparentale avec deux enfants ou plus
30	Couple sans enfant
41	Couple avec un enfant
42	Couple avec deux enfants
43	Couple avec 3 enfants ou plus
50	Ménage complexe



Le dispositif Filosofi préconise plutôt l'utilisation de la variable harmonisée TYPMENR ci dessous :

TYPMENR

Type de ménage harmonisé

1	Homme seul
2	Femme seule
3	Couple sans enfant
4	Couple avec enfant
5	Famille monoparentale avec un enfant
6	Complexe

À partir de AN_FISC=2014

I_CHAMPM

Appartenance au champ de diffusion Filosofi

0	Ménage n'appartenant pas au champ de diffusion Filosofi
1	Ménage appartenant au champ de diffusion Filosofi

Pour les études sur les distributions de revenus, sur la pauvreté ou les inégalités, l'habitude a été prise d'exclure les ménages dont le niveau de vie calculé à partir du fichier localisé social et fiscal était susceptible de mal représenter le niveau de vie réel.

Une catégorie de ménages est exclue : les ménages dont le revenu déclaré est strictement négatif.

La proportion de REVDECM < 0 est faible et concerne majoritairement les indépendants et les agriculteurs qui déclarent des déficits sur une année. On considère dans les études sur les inégalités que disposer d'un revenu déclaré négatif ne peut correspondre au revenu réel sur la période. Les observations correspondantes avec des revenus déclarés négatifs sont donc exclues des études. Si l'on considère l'ensemble de la population l'effet de l'inclusion des REVDECM < 0 serait de toute façon négligeable. Dans ces conditions, il semble inutile d'inclure les revenus négatifs dans le champ (sachant que les REVDECM < 0 compliquent le calcul de certains indicateurs d'inégalité comme Gini, Theil, Atkinson...).

I_PAUVRE50M (voir CENTILE)

Ménage pauvre au seuil 50 %

0	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est supérieur à 50 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.
1	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est strictement inférieur à 50 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.

I_PAUVRE60M (voir CENTILE)

Ménage pauvre au seuil 60 %

0	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est supérieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.
1	Ménage dont le niveau de vie (NIVVIEM) est strictement inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble des individus du champ de diffusion.

NIVVIEM

Niveau de vie du ménage

$NIVVIEM = REVDISP / NB_UC$

CENTILE

Centile de niveau de vie du ménage

Suite à la fusion des fichiers MENAGES15_DOM et MENAGES15_MET en MENAGES15_NAT, les variables CENTILE, I_PAUVRE50M, I_PAUVRE60M sont calculées sur le champs France métropolitaine et DOM.

PRODUITFIN

Revenu des produits financiers imputés

Dans Filosofi, les revenus financiers non soumis à déclaration sont imputés pour les ménages (de métropole avant 2014 et France entière à partir de 2015) selon un modèle construit à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee : une probabilité de détention et un montant de détention sont estimés en fonction d'un certain nombre de caractéristiques observables du ménage (revenus, âge, situation familiale...) pour sept produits financiers (livrets exonérés, LEP, livrets jeune, CEL, PEL, assurances-vie et PEA).



REVDISP**Revenu disponible monétaire du ménage**

Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner.

$REVDISP = \text{SUM}(REVDECM, \text{PRODUITFIN}, \text{PSOCM}, \text{M_PPEM}, -\text{ZIMPOM}, -\text{ZTHABM}, -\text{ZIMPVALM}, -\text{CSGIM}, -\text{CRDSM}, -\text{CSGPATM}, -\text{CSGVALM}, -\text{CSGIMPM})$

REVPERM**Revenu perçu calculé après imputation des revenus financiers**

$REVPERM = \text{SUM}(REVDECM, \text{PRODUITFIN}, -\text{CSGIM}, -\text{CRDSM}, -\text{CSGVALM}, -\text{CSGIMPM}, -\text{ZIMPVALM})$

REVINIM**Revenu initial calculé après imputation des revenus financiers**

Le revenu initial correspond à l'ensemble des revenus avant toute imposition.

$REVINIM = \text{SUM}(REVDECM, \text{PRODUITFIN}, \text{CSGDM})$

REVDECM**Revenu déclaré calculé après imputation des revenus financiers**

Le revenu déclaré correspond aux revenus mentionnés sur la déclaration n° 2042

$REVDECM = \text{SUM}(\text{ZTSAM}, \text{ZPERM}, \text{ZRAGM}, \text{ZRICM}, \text{ZRNCM}, \text{ZFONM}, \text{ZVAMM}, \text{ZVALM}, \text{ZRACM}, \text{ZETRM}, -\text{ZALVM})$

ZTSAM**Traitements et salaires du ménage**

$ZTSAM = \text{SUM}(\text{ZSALM}, \text{ZCHOM})$

ZSALM**Salaire au sens strict du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZCHOM**Allocation de chômage et de préretraite du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZPERM**Retraites, pensions et rentes du ménage**

$ZPERM = \text{SUM}(\text{ZRETM}, \text{ZRTOM})$

ZRETM**Retraites et pensions du ménage**

$ZRETM = \text{SUM}(\text{ZRSTM}, \text{ZALRM})$

ZRSTM**Retraites au sens strict du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZALRM**Pensions alimentaires reçues du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRTOM**Rentes viagères à titre onéreux du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRAGM**Revenus agricoles du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.



ZRICM**Revenus industriels et commerciaux du ménage**

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZRNCM**Revenus non commerciaux du ménage**

Il s'agit des revenus des professions libérales (médecins, avocats, architectes, artistes, artistes peintres...), des produits des charges et offices (huissiers, notaires, commissaires-priseurs...), des produits ne se rattachant pas à une autre catégorie de revenus (produits des opérations de bourse, produits reçus par les inventeurs...). C'est donc une catégorie un peu fourre-tout.

Lorsque que les revenus déclarés sont des montants de recettes brutes (cas pour le régime déclaratif spécial ou micro BNC), pour arriver à un bénéfice fiscal imposable, la règle retenue est identique à celle du fisc. Le revenu est ainsi corrigé d'un abattement forfaitaire (CBNCM) dont le taux est de 34 % et au minimum égal à 305 €.

Il arrive parfois que le contribuable exerce une activité libérale qui relève des BNC, mais qu'il perçoive aussi à titre accessoire des profits résultant d'opérations commerciales, qui relèvent du régime des BIC. Dans ce cas il est admis qu'il intègre ses profits (ou ses déficits, le cas échéant) dans son revenu BNC. En revanche l'entrepreneur qui ne réalise qu'accessoirement des BNC ne peut pas les intégrer dans les BIC correspondant à son activité principale.

$ZRNCM = \text{sum}(ZBNCM, -CBNCM)$

ZFONM**Revenus fonciers nets du ménage**

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

Abattement de 30 % sur le micro-foncier.

ZVAMM0**Revenu déclaré des valeurs mobilières**

Il s'agit des revenus (à l'exception des plus-values) procurés par les produits de placement, à revenus fixes ou variables, qui n'ont pas été soumis par défaut ou par choix du contribuable au prélèvement libératoire.

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZVAMM**Revenu des valeurs mobilières après imputation****ZVALM0****Revenu déclaré de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire**

Le prélèvement libératoire constitue une imposition à la source de certains produits d'épargne.

voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZVALM**Revenu de valeurs mobilières soumises au prélèvement libératoire après imputation****ZRACM****Revenus accessoires du ménage (non professionnel)**

Il s'agit de bénéfices tirés d'activités dont les résultats sont imposables dans la catégorie des BIC non professionnels.

$ZRACM = \text{sum}(ZACCM, -CACCM)$

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

$CACCM$ = abattement forfaitaire (avec un minimum de 305 €) appliqué au loueur meublé non professionnel, de 71 % dans le cas des locations de gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés de tourisme et 50 % dans le cas de locaux meublés.

ZETRM**Revenus de l'étranger du ménage**

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.



ZALVM**Pensions alimentaires versées du ménage**

Correspondance avec les cases de la déclaration n° 2042 :
Voir documentation ERFIS 2013 pour davantage de précision.

PSOCM**Prestations sociales (total)**

PSOCM = SUM(PFAMM, MINIM, LOGTM)

- A partir de AN_FISC = 2019 (AN_REVENU = 2018), les variables **MINIM**, **LOGTM**, **PSOCM** (en vérité MIN11M, M_LOGM, PSOC1M) sont des agrégats de variables issues du FAR6 pour la partie Cnaf. Elles comprennent également des prestations versées notamment par la CNAV, la MSAF et la MSAV.

- Quelques allocations du FAR6 nécessitent des imputations. Pour les prestations logement, on recalcule le montant perçu mensuellement par allocation à partir d'un indicateur de perception de l'allocation et du montant global des prestations logement (un allocataire ne pouvant percevoir qu'une seule allocation logement un mois donné). La prime de fin d'année perçue par les allocataires du RSA est également imputée, à partir des barèmes sociaux, lorsque l'allocataire a perçu le RSA en novembre et/ou en décembre.

- Par ailleurs, il faut noter que l'Allocation Journalière de Présence Parentale est prise en considération, depuis le millésime 2018, dans le revenu disponible des ménages. Elle est comptabilisée dans les agrégats de l'ensemble des allocations familiales et de l'ensemble des prestations (PSOCM).

PFAMM**Total des prestations familiales**

PFAMM = SUM(M_NAISM, M_PAJEM, M_CLCAM, M_COLCAM, M_AFM, M_CFM, M_ARSM, M_AEEHM, M_ASFM)

MINIM**Minima sociaux**

MINIM = SUM(M_MINVM, M_RSAM, M_RSAM_PFAM, M_AAH_CAAHM)

Voir PSOCM

M_RSAM**RSA total du ménage**

M_RSAM = SUM(M_RSA_ACTM, M_RSA_SOCM)

Depuis le 1er juin 2009, le versement du revenu de solidarité active (RSA) est généralisé en métropole. Les personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle perçoivent un montant forfaitaire : RSA_Socle.

Les personnes qui exercent une activité professionnelle peuvent également bénéficier du RSA lorsque les ressources du foyer sont inférieures à un revenu garanti : RSA_activité.

Le montant de ce RSA_activité versé au foyer est pré-rempli dans la déclaration fiscale.

Le montant du RSA_activité est déduit du montant de la prime pour l'emploi calculée sur les revenus de l'année de perception du RSA.

M_RSA_ACTM**RSA activité du ménage**

Correspondance avec les cases de la déclaration n° 2042 :
Voir documentation ERFIS 2013 pour davantage de précision.

LOGTM**Prestations logement du ménage**

LOGTM = SUM(M_ALFM, M_APLM, M_ALSM, M_ALSETM) (M_ALSETM disparaît en 2019 et est incluse dans M_ALSM)

Voir PSOCM



M_PPEM**Montant de la prime pour l'emploi du ménage**

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM**Impôt sur le revenu du ménage**

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_ANC**Impôt sur le revenu du ménage avec plus-values**

Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_DECL**Impôt sur le revenu du ménage**

Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZIMPOM_ANC_DECL**Impôt sur le revenu du ménage avec plus-values**

Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZACTM**Montant des revenus d'activité dans le revenu déclaré**

Il s'agit du montant des revenus d'activité qui comprend le montant des salaires et traitements, les indemnités de chômage et les revenus des activités non salariées.

$ZACTM = zsalm + zchom + zrenm$



ZIMPVALM**Prélèvement libératoire sur valeurs Mobilières du ménages**

ZIMPVALM correspond au montant de l'impôt prélevé à la source auquel sont soumis les produits de placement à revenu fixe (c'est le prélèvement libératoire) : 24 % sur _2ee, 21 % sur _2da et 7,5 % sur _2dh :

$ZIMPVALM = \text{round}(\text{sum}((0,075 * _2dh), (0,24 * _2ee), (0,21 * _2da)))$

ZTHABM**Taxe d'habitation du ménage**

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZTHABM_DECL**Taxe d'habitation du ménage avant correction millésime**

Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

CSGIM**CSG non déductible du ménage**

$CSGIM = \text{SUM}(CSGISALM, CSGCHOIM, CSGRSTIM, CSGRAGIM, CSGRICIM, CSGRNCIM)$

ZPPEM**PPE du ménage calculée en N+1 sur les revenus N**

Prime pour l'emploi assise sur les revenus de l'année N et qui sera versée en N+1

ZQUOM**Revenus au quotient du ménage**

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZDIVM**Plus-values et gains divers du ménage**

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZGLOM**Gains de levée d'options du ménage**

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

ZAVFM**Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage**

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

Rupture de série à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZAVFM_DECL**Avoirs fiscaux et crédits d'impôt du ménage**

Voir documentation ERFS 2013 pour davantage de précision.

Disponible à partir de AN_FISC = 2015 (Voir introduction)

ZAUTM**Montant des autres revenus dans le revenu déclaré**

Il comprend les revenus fonciers, les revenus accessoires, les revenus des valeurs mobilières et les revenus de source étrangère exonérés. Il est calculé par déduction entre le revenu déclaré et la somme des revenus des salaires et traitements, du chômage, des pensions, retraites et rentes et des activités non salariées.

Disponible à partir de AN_FISC = 2016



La table FISC_REVDET : EDP_BEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

nnnn = millésime de la base étude
 aaaa = millésime fiscal

Unité observée : individus fiscaux des logements et des déclarations fiscales où un individu "EDP" a été identifié l'année considérée

Source : *fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli)*

Contenu :

La table FISC_REVDET_aaaa fournit les informations sur les revenus individuels détaillés pour le même champ que la table FISC_INDIVIDU hormis les personnes à charge, les individus hors champ et les individus avec valeurs manquantes. La table est millésimée l'année aaaa de la déclaration fiscale. Les informations proviennent du fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli). Les individus sont repérés avec le quadruplet de variables identifiants (AN_FISC, ID_FISC_FOY_DIFF, ORDREFIP, TYPE_FISC).

Les revenus individuels agrégés au niveau ménage peuvent ne pas correspondre aux revenus Filosofi car ils peuvent être corrigés d'un abattement forfaitaire ou peuvent faire l'objet d'une imputation.

Correspondance des revenus entre FIDELI et FILOSOFI :

individu		ménage
YSALI	Salaire de l'individu	ZSALM
YCHOI	Allocation chômage	ZCHOM
YRSTI	Retraites et mensions	ZRSTM
YALRI	Pensions alimentaire perçues	ZALRM
YRAGI	Bénéfices agricoles	ZRAGM
YBICI	Bénéfices industriels et commerciaux	ZRICM
YBNCI	Bénéfices non commerciaux	ZRNCM



Table FISC_REVDET : EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa				
Nom de variable	Libellé	Longueur	Format	Modalités
Variables de gestion				
AN_FISC	Année de la déclaration fiscale	4	Num	
ID_FISC_FOY_DIFF	Identifiant de diffusion du foyer fiscal	10	Char	
ORDREFIP	Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes	1	Char	Page 34
TYPE_FISC	Type d'individu fiscal	1	Char	Page 34
Variables revenus individuels				
REV_PRINC	Type de revenu principal	1	Char	Page 34
YALRI	Pensions alimentaires perçues	best12	Num	Page 34
YBICI	Bénéfices industriels et commerciaux	best12	Num	Page 34
YBNCI	Bénéfices non commerciaux	best12	Num	Page 34
YCHOI	Allocation chômage	best12	Num	Page 34
YRAGI	Bénéfices agricoles	best12	Num	Page 35
YRSTI	Retraites et pensions	best12	Num	Page 35
YSALI	Salaires perçus	best12	Num	Page 35

Table FISC_REVDET : EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa



Modalités de la table fiscale revenus détaillés: EDP_BEEnnnn_FISC_REVDET_aaaa

AVERTISSEMENT : la base étude EDP n'est pas apurée. Les modalités prévues dans ce manuel ne tiennent pas compte des éventuelles modalités "rebut" dues notamment aux erreurs de saisie ou de chiffrage. L'utilisateur est invité à effectuer préalablement un tri à plat sur toutes les variables qu'il souhaite utiliser, de façon à contrôler ces rebuts et à les recodifier au besoin.

ORDREFIP

Lettre d'ordre du fichier d'impôt des personnes

Lettre de "A" à "I", ordre du traitement de l'imposition dans FIP
(voir EDP_BEEnnnn_FISC_INDIVIDU_aaaa)

TYPE_FISC

Type d'individu fiscal

1 ou 01	déclarant
2 ou 02	conjoint
3 ou 03, 4 ou 04, 5 ou 05, 6 ou 06, 07, ...	Personne à charge (personnnes majeures rattachées principalement)

REV_PRINC

Type de revenu principal

Il s'agit de déterminer le type de revenus dominant de la personne. Lorsque la variable est à blanc, c'est qu'il s'agit d'un enregistrement issu de Fip mais pas de Pote, on ne connaît donc pas ses revenus.

blanc	Revenus non connus
0	Inférieur à revenu annuel de 2500 €
1	Salaire
2	Chômage, préretraite
3	Retraite
4	Pensions alimentaires
5	Bénéfices agricoles
6	Bénéfices industriels et commerciaux
7	Bénéfices non commerciaux

YALRI

Pensions alimentaires perçues

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux pensions alimentaires. Ces pensions peuvent concerner les enfants, les ascendants, l'époux et l'ex-époux.

YBICI

Bénéfices industriels et commerciaux

Les bénéfices industriels et commerciaux recouvrent les bénéfices réalisés par les personnes physiques qui exercent une profession commerciale, industrielle ou artisanale dans la déclaration des revenus. Les déficits sont déduits de cette variable.

YBNCI

Bénéfices non commerciaux

Les bénéfices non commerciaux concernent les personnes qui, à titre individuel ou comme associées de certaines sociétés, exercent dans les professions libérales ou en tant que titulaire de charges et offices publics, dans la déclaration des revenus. Les déficits sont déduits de cette variable.

YCHOI

Allocation chômage

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux préretraites et aux allocations chômage perçues par l'individu.



YRAGI**Bénéfices agricoles**

Les bénéfices agricoles sont, dans la déclaration des revenus, les revenus de l'exploitation de biens ruraux situés en France. Les déficits sont déduits de cette variable.

YRSTI**Retraites et pensions**

Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux pensions, retraites et rentes perçues.

YSALI**Salaires perçus**

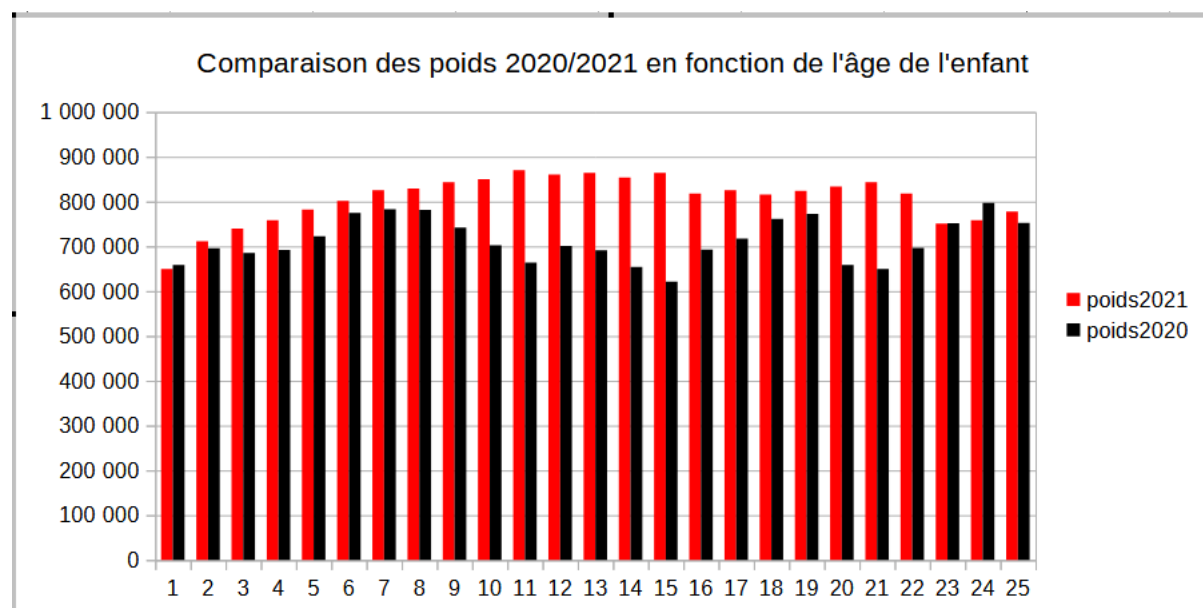
Cette variable correspond dans la déclaration des revenus aux traitements et salaires perçus par l'individu. Les modalités à vide correspondent à un individu qui n'a pas rempli de déclaration de revenu.





Annexes

Illustration du changement de poids en 2021, meilleure prise en compte des enfants :



Annexes

- 1 - déclaration de revenus 2018 correspondant à FIDELI2019 – FILOSOFI2018**
- 2 - déclaration de revenus 2017 correspondant à FIDELI2018 – FILOSOFI2017**
- 3 - déclaration de revenus 2016 correspondant à FIDELI2017 – FILOSOFI2016**
- 4 - déclaration de revenus 2015 correspondant à FIDELI2016 - FILOSOFI2015**
- 5 - déclaration de revenus 2014 correspondant à FIDELI2015 - FILOSOFI2014**
- 6 - déclaration de revenus 2013 correspondant à FIDELI2014 - FILOSOFI2013**
- 7 - déclaration de revenus 2012 correspondant à FIDELI2013 - FILOSOFI2012**
- 8 - déclaration de revenus 2011 correspondant à FIDELI2012 - FILOSOFI2011**
- 9 - déclaration de revenus 2010 correspondant à FIDELI2011 – FILOSOFI2010**

